

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 19.01.2021	Heure	Numéro	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission législative		Lié à :(obligatoire) ad 20.045
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi d'introduction du Code de procédure pénale (LI-CPP)		
(Initialement déposé par Romain Dubois)		
Contenu : Art. 36a (nouveau) ¹L'indemnité pour frais de défense du-de la prévenu-e est fixée sur la base d'un tarif horaire, TVA non comprise, de 240 francs pour un-e avocat-e et de <u>150</u> francs, pour un-e stagiaire.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Jacques Aubert, président de la commission législative		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :